

**Gérard CHATIN** 

Conseiller municipal

Un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève

12 Rue du Bel Air 60730 Sainte-Geneviève

☎ 03 60 29 36 05 📠 06 27 45 37 12

✉ [gerard.chatin@sfr.fr](mailto:gerard.chatin@sfr.fr)

le 21 Septembre 2023

Monsieur Daniel VEREECKE  
Maire de Sainte-Geneviève

Monsieur le Maire,

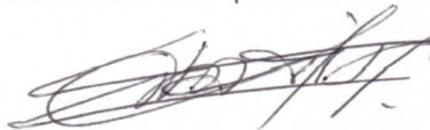
Lors du Conseil municipal du 19 Septembre 2023, vous m'avez posé 4 questions même si elles étaient encadrées d'un flou allusif dont, après nouvelles écoutes, je cherche encore le sens.

A la question était-il nécessaire d'écrire au Préfet pour les retards de PV ? Je réponds « Oui », car il n'est pas normal que vous soyez aussi irrespectueux de la loi qui dispose que les Procès-verbaux doivent être présentés au Conseil suivant. Il y avait deux Conseils de retard et l'on allait vers une présentation à 5 mois du PV de la réunion du 11 Avril.

A la question était-il nécessaire d'écrire au Préfet pour la vitesse Rue de Laboissière ? Une habitante de cette rue nous a écrit, il y a plus d'un an. Son courrier est resté sans suite de la part de la Commune, selon elle. Je n'ai pas écrit au Préfet sur ce sujet, notre concitoyenne l'a fait. M'attribuer ce courrier montre le dédain que vous avez envers nos habitants puisqu'il semblerait que vous les considérez comme incapable d'écrire aux administrations et autorités concernées. Cette concitoyenne a eu raison puisque vous avez fini par reparler de ce sujet.

A propos des pétitions skate-park, il y a eu deux pétitions par rapport à ce sujet. Une des joueurs de pétanque, l'autre des riverains. Celle des joueurs de pétanque est née du manque et du flou de l'information autour du terrain qui serait touché par l'implantation. Si j'en suis signataire et n'en ai pas freiné la réalisation, cette pétition est le fruit des discussions des joueurs, sur le terrain, je n'en ai pas été le porteur. Par contre, celle des riverains, née d'une discussion entre élus en sortie de Conseil, j'en suis le rédacteur et le porteur. Je constate que ces deux pétitions n'ont pas été présentées au Conseil.

Vous m'accuser publiquement, de prendre des photos d'habitations pour les adresser je ne sais où. Par deux fois, je l'ai fait récemment. Sur les travaux de Jean-Louis AGNES, informé par un voisin, je dis bien un voisin, outré de la situation, je me suis rendu sur place pour voir et ai constaté la gêne occasionnée. L'autre fois, il s'agit des travaux sur la maison BARBIER, Rue de la Libération. Alors que depuis plusieurs semaines, ces travaux se menaient sans affichage de permis de construire, un échafaudage a été installé sur le trottoir et sur une partie de la chaussée et ce, sans arrêté municipal comme c'est de règle. A part ces deux faits publics, je n'ai pris et n'ai transmis aucune autre photo contrairement à ce que vous laissez



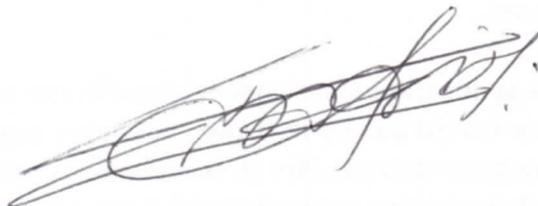
entendre. Les élus, qui plus est Maire ou adjoints, doivent être exemplaires et ne pas chercher à profiter de leur position. J'ai publié ces photos sur Facebook, il n'y pas atteinte à la vie privée, mais défaillance de comportement de personnes publiques. Ne mettons pas sous couvert de la vie privée ce qui n'est que l'expression bien connue d'une forme de corruption du pouvoir, au sens proudhonien du terme (« le pouvoir corrompt »).

Alors, que vous me prêtiez tous les courriers du monde, j'ai envie de dire « On ne prête qu'aux riches », mais souhaitant que vous ayez la bonne appréciation de la situation communale, je me permets de vous demander de ne considérer comme miens que les courriers à la fin desquels vous trouvez ma signature.

Pour ce qui est des publications Facebook, on ne peut vouloir faire la leçon à la terre entière et refuser d'en recevoir.

La prochaine fois que vous voudrez me poser une question, en Conseil, il serait bon que vous me l'adressiez dans les délais de l'article 30 du règlement intérieur que, seuls, vous et votre majorité avez adopté mais qui nous est applicable à tous.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer l'expression de ma considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. P. P.' or similar, written in a cursive style.

- Cette lettre sera rendue publique puisque vos propos l'ont été.